

« Nous devons relever tous les défis que pose la société de la longévité. »

Alors que la loi Grand âge et autonomie sera discutée en 2021 et que les contours de la 5^e branche de Sécurité sociale apparaissent peu à peu, Brigitte Bourguignon, ministre déléguée à l'Autonomie, livre sa vision des futures politiques de l'autonomie.

Union Sociale : Le projet de loi Grand âge et autonomie a été annoncé pour 2021. Êtes-vous toujours confiante quant à cet agenda ?

Brigitte Bourguignon : La création du ministère délégué à l'Autonomie, que j'ai l'honneur de conduire, était un premier signal politique fort, puisqu'il marque la volonté de concrétiser la création d'un nouveau pilier de notre protection sociale, dont le principe est désormais inscrit dans la loi. Comme l'a indiqué le président de la République lors de la visite d'un Ehpad à Bracieux fin septembre : le projet de loi sera présenté au début de l'année prochaine, puis examiné ensuite par le Parlement. Ce ne sera pas une loi pour donner des grands principes, mais bien un texte très concret qui répondra aux attentes des professionnels et aux besoins des personnes accompagnées. Il s'agit de relever tous les défis que pose la société de la longévité dans laquelle nous sommes entrés de plain-pied. En effet, dans cinq ans, nous compterons un million de personnes âgées supplémentaires de plus de 75 ans dans notre pays. Et il faudra alors répondre au souhait de la très grande majorité de nos compatriotes de vieillir le plus longtemps possible « chez soi », ce que nous ne parvenons d'ailleurs pas toujours à faire aujourd'hui. Enfin, cette loi devra avoir le même pouvoir transformant que la loi relative au handicap de 2005, qui a entraîné un véritable mouvement de fond. L'idée se veut simple mais forte : quel que soit l'âge ou le handicap, nous devons garantir la liberté de voix et de choix, la dignité et la citoyenneté de chaque personne.

US : Vous avez souhaité l'organisation du Laroque de l'autonomie. Quel est l'objectif de cette vaste concertation ?

BB : Construire ensemble l'ambition que je viens d'esquisser dans les grandes lignes, c'est précisément l'objet du Laroque de l'autonomie que je vais lancer au cours du mois d'octobre et auquel l'ensemble des acteurs de l'autonomie seront invités à participer, partout en France. Ce Laroque de l'autonomie, du nom du fondateur de la politique de vieillesse dans notre pays, traitera en premier lieu des conditions pour mettre en œuvre le fameux « virage domiciliaire ». Il traduira aussi dans les actes, l'enjeu de la reconnaissance et de l'attractivité des métiers du grand âge relevé par Myriam El Khomri dans son rapport, mais aussi et surtout révélé par la crise sanitaire que nous connaissons depuis plusieurs mois. Bâtir ensemble le secteur du « prendre soin », c'est par ailleurs travailler à l'élaboration collective d'un véritable « plan métiers » et je veux avancer en priorité sur la question des salaires. Ce que nous avons fait dans le Ségur de la santé pour les salariés des Ehpad, doit aussi être amorcé pour les professionnels du domicile. Il est temps que leur travail et leur engagement soient reconnus à leur juste valeur et se traduisent concrètement chaque fin de mois sur la fiche de paie. Le Laroque abordera évidemment l'enjeu de l'Ehpad de demain, modernisé et ouvert, véritable pôle de ressources pour les territoires et dans lequel la personne âgée n'est plus considérée seulement comme un objet de soins, mais comme un sujet de droits à part entière. Enfin, et c'est sans



doute là un des points essentiels, nous devons impulser une réflexion collective sur l'image des personnes âgées afin de leur redonner toute leur place dans la société.

US : Quelle sera la plus-value du Laroque après les concertations ayant débouché sur les rapports de Dominique Libault et de Myriam El Khomri ?

BB : Ce ne sera pas une consultation de plus. Le Laroque n'est pas là pour redire ce qui a été dit ou pour rappeler ce que l'on sait déjà. Sur la base de tous les travaux de qualité qui ont été menés ces trois dernières années, je souhaite qu'il soit un véritable moment de co-construction de la loi avec l'ensemble des parties prenantes – personnes accompagnées, professionnels, familles et aidants, élus locaux et parlementaires... – au plus près des territoires, des grands axes de notre ambition, mais aussi et surtout des solutions concrètes adaptées aux besoins et aux réalités du terrain.

US : On parle bien souvent du grand âge lorsque l'on évoque cette loi, mais comment seront prises en compte les personnes en situation de handicap ?

BB : La crise sanitaire y a sans doute contribué car le virus, on le sait, touche tout particulièrement nos compatriotes âgés. Si on fait le bilan de la « première vague », 92% des décès sont à déplorer chez les plus de 65 ans et l'âge médian est de 82 ans. Mais cette loi concernera bien le grand âge et l'autonomie, car les problématiques rencontrées par les personnes en situation de perte d'autonomie, liée à un handicap ou l'âge, sont similaires, voire parfois identiques. Il en est ainsi de l'« approche domiciliaire » pour laquelle le gouvernement œuvre déjà. Promouvoir le « chez soi » suppose l'adaptation du logement à la perte d'autonomie et la mise en place d'une offre de services permettant l'accompagne-

ment de la personne à son domicile. Dans le même ordre d'idée, la nécessaire reconnaissance du rôle et de la place des proches aidants sur laquelle nous avançons concerne dans les mêmes termes le champ du handicap et celui du grand âge. S'agissant du champ du handicap, qui a tout de même quelques particularités, notamment sur les sujets liés à l'école ou à l'emploi, je tiens d'ailleurs à saluer le travail considérable réalisé depuis 2017 par ma collègue Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées. Je travaille déjà avec elle, et avec l'ensemble des ministres concernés, pour concrétiser ce beau chantier pour l'autonomie.

US : On l'a vu tout au long de la crise du Covid, l'isolement est un facteur majeur de perte d'autonomie. Comment mieux prendre en compte ce phénomène ?

BB : Lors de la « première vague », face à l'urgence et à un virus jusqu'ici inconnu de nos scientifiques, l'isolement s'est avéré parfois nécessaire pour protéger les aînés, notamment en Ehpad, avec les conséquences dramatiques que l'on connaît. C'est la raison pour laquelle j'ai engagé un travail de réflexion avec des intellectuels et des directeurs d'établissement pour faire émerger de bonnes pratiques et trouver le bon équilibre entre la protection de la santé des personnes d'une part, et la nécessité d'avoir une vie sociale et des interactions humaines d'autre part. Autrement dit, pour protéger les aînés sans les isoler. J'ai pleinement conscience que nous ne lutterons pas efficacement contre la perte d'autonomie si nous ne luttons pas contre l'isolement. Adapter notre société au vieillissement, c'est donc aussi prévenir l'effondrement dans la solitude, c'est veiller à ce que chacun reste membre de la cité, en pouvant parler, se confier et accéder à des soins dès que la situation l'exige. ●

Propos recueillis par Antoine Janbon